



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## zones sensibles

Question écrite n° 19205

### Texte de la question

M. Jean-Claude Abrioux appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'évolution préoccupante du système éducatif en Seine-Saint-Denis. Dans ce département, il convient tout d'abord de constater que les résultats scolaires sont nettement inférieurs à ceux du reste de la France. Ils accumulent un retard d'environ dix points en ce qui concerne le taux de réussite au baccalauréat tant pour l'enseignement général que pour les filières technologique et professionnelle. A cela, il faut ajouter qu'existe un environnement social fortement dégradé : une proportion d'élèves issus de familles défavorisées (un élève sur deux) ; un nombre important d'élèves d'origine étrangère (environ 10 %) dont certains sont non francophones. Ce contexte difficile est aggravé par la multiplication des actes de violence. Les cas fréquents d'absentéisme constituent aussi un sujet de préoccupation. Récemment, des inspecteurs généraux de l'éducation nationale ont constaté un net accroissement des justificatifs d'absence sans motifs sérieux, notamment grâce à des certificats médicaux de complaisance. Ces manquements à la discipline et au respect des règles de vie commune au sein des établissements se sont traduits par un millier d'exclusions (2000-2001) dans le département. La dégradation constante de l'environnement éducatif engendre deux principales conséquences : certaines familles décident désormais de scolariser leurs enfants à Paris. C'est le cas de 14 000 collégiens et lycéens dépendants de l'académie de Créteil. Autre conséquence, les enseignants qui exercent en Seine-Saint-Denis ne veulent pas y résider ce qui constitue un obstacle, en particulier pour le travail en équipe. De plus, les professeurs, souvent jeunes, n'aspirent qu'à être mutés dans une autre région de France. Face à cette situation, il souhaite connaître les mesures spécifiques et urgentes qu'il entend prendre afin d'améliorer localement le fonctionnement de l'institution éducative.

### Texte de la réponse

L'absentéisme est un phénomène complexe. Il est souvent le signe d'un mal-être de l'élève, de souffrances qui peuvent être d'origine scolaire, personnelle ou familiale. Le droit en vigueur, applicable en matière d'absentéisme, avait besoin d'être revu pour permettre de mieux prévenir et traiter ces situations. À cet effet, le Gouvernement a annoncé un certain nombre de mesures visant à faire preuve de plus de réactivité face aux absences, à responsabiliser les parents et à sanctionner en dernier recours. C'est pourquoi, pour mettre en oeuvre ces mesures, un décret en Conseil d'État et une circulaire interministérielle seront publiés au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2003-2004. Par ailleurs, s'agissant des décisions des familles de scolariser leurs enfants en dehors de l'académie de Créteil, il est rappelé que les collèges sont sectorisés et que l'affectation dans les établissements du second degré est de la compétence de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale. Une scolarisation en dehors du collège de secteur suppose donc une décision de dérogation prise par l'inspecteur d'académie. Il est souligné à cet égard que l'académie de Paris gère de manière très rigoureuse les demandes de dérogation pour l'inscription des élèves dans un établissement parisien de manière à permettre le maintien d'une certaine mixité sociale dans les départements limitrophes. Enfin, concernant la situation du département de la Seine-Saint-Denis, il convient de souligner que « le département a bénéficié pendant trois années consécutives d'un plan de rattrapage (de 1998

à 2001). Ce plan a permis la création de 3 000 postes et l'engagement de moyens financiers considérables (un milliard de francs par an depuis l'année 2000). La politique d'éducation prioritaire a été relancée et aujourd'hui la moitié des écoles du département se trouve en ZEP. Le nombre d'élèves par classe a sensiblement diminué ; le nombre d'heures moyen attribué par élève de collège a augmenté ; des mesures ont été prises pour améliorer la scolarité des enfants et l'aide aux enseignants. Le département accentue encore ses efforts pour accueillir les élèves non francophones (créations de divisions non francophones, amélioration de l'accueil et du suivi scolaire de ces enfants). La prévention de la violence en milieu scolaire reste une priorité ; un système précis de remontée des incidents a été mis en place à l'inspection académique et une mission se charge d'épauler les établissements. Les premiers résultats se font sentir puisque le nombre d'incidents diminue régulièrement depuis deux années. Deux observatoires ont été créés pour analyser et apporter des réponses : un Observatoire des violences en milieu scolaire et un Observatoire de l'absentéisme et des ruptures scolaires. Une commission d'affectation du suivi des élèves absentéistes cherche à trouver des solutions pour les élèves en rupture. Le dispositif relais est une réponse parmi d'autres. Le nombre d'exclusions d'établissement est en nette diminution, notamment dans les collèges. Les derniers résultats aux examens et en particulier au baccalauréat d'enseignement général commencent à témoigner positivement de cette action. Il importe maintenant de poursuivre les efforts en s'inscrivant dans un plan de développement pour les années à venir avec la volonté d'améliorer la réussite scolaire des enfants. Ce plan se décline en trois priorités : améliorer l'offre et la qualité des formations ; mieux prendre en charge les publics à besoins spécifiques ; mieux accompagner tous les personnels dans l'accomplissement de leur métier. Chaque priorité se décline en plusieurs objectifs parmi lesquels on notera la volonté d'amplifier les mesures prises pour lutter contre l'absentéisme et la rupture scolaire, d'enrichir et de mieux adapter les prises en charge des élèves nouvellement arrivés sur le territoire, d'améliorer l'aide aux élèves en difficulté. En outre, seront renforcées, en liaison avec les collectivités, les mesures de sécurisation du travail, des personnes et des biens dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées.

»

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Abrioux](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19205

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 juin 2003, page 4189

**Réponse publiée le :** 24 novembre 2003, page 9014